



bail location d'un terrain nu

Par **pignolo 64**, le **16/07/2021 à 10:38**

Bonjour,rnrnJ'ai loué a une Association Sportive un terrain nu il y a plus de trois mois.
rnrnCette nouvelle Association n'a fait aucune démarche en Préfecture malgré ses engagements pris lors de l'Assemblée Générale du 16 AVRIL 2021. rnrnCette Association m'informe par courriel que le contrat de location devient caduquernrnPouvez vous m'éclairer
rnrn rnrnMerci pour votre réponse. rnrn rnrnCordialement

Par **Visiteur**, le **16/07/2021 à 11:16**

BonjourrnrnQuel contrat de location a été établi ?rnrn[quote]rnrn**J'ai loué a une Association Sportive un terrain nu il y a plus de trois mois.**rnrn[/quote]

Par **pignolo 64**, le **17/07/2021 à 06:59**

Bonjour,rnrnUn contrat de location terrain nu sur lequel est aménagé une piste de moto "enduro" et un parcours SSV & QUADS, Ce contrat est établi pour une durée de 22 mois renouvelable. rnrnUn compte rendu d'Assemblée Générale a été établi, et précise bien a chacun des Responsables les consignes a respecter. Actuellement cette nouvelle Association conteste la validité du contrat, et estime qu'il est "Caduque" au motif que j'ai retiré un élément sur le terrain. Je n'ai rien retiré du tout. rnrnCette nouvelle Association n'a effectué aucun changement a la Préfecture depuis l'Assemblée Générale du 14 Avril 2021 , car a cette date, il reprenait aussi le contrôle d'une Association Sportive que j'ai moi-même fondé en février 2014. rnrnVoila les faitsrnrnMerci pour votre réponse
rnrnCordialement